

10. Proposer une remise à niveau des seniors en matière de sécurité routière

1. Contexte et description

La conduite automobile change et le code de la route est en constante évolution. Les voitures sont de plus en plus performantes, mais aussi plus complexes. La circulation est de plus en plus dense.

Dans ce contexte, les aînés sont parfois dépassés par tous ces changements, ils peuvent perdre confiance dans leur moyens, adopter des comportements qui peuvent être dangereux par méconnaissance ou se priver d'un moyen de mobilité par sécurité pour eux-mêmes ou des autres usagers de la route.

Conscient de cette réalité, le PCS, en collaboration avec divers partenaires et une asbl spécialisée, peut organiser des sessions de mise à niveau des connaissances théoriques à l'attention des seniors

Ces sessions ont pour objet d'informer, de responsabiliser et rassurer les seniors en matière de sécurité routière en les aidant à mettre à niveau de leurs connaissances théoriques. La session dure 4 heures réparties en 2x2 heures autour d'une pause de midi. Le prix est modique et est adapté en fonction de la précarité du public.

2. Publics cibles

Les seniors à partir de 50 ans qui souhaitent remettre à niveau leurs connaissances théoriques en matière de sécurité routière.

3. Parties prenantes

- Le PCS de la commune ;
- L'Echevinat des Aînés de la commune ;
- La Commission Communale Consultative des Aînés ;
- L'asbl Drive Mut.

4. Mise en œuvre

- Identifier les besoins des aînés sur la commune : réaliser une enquête à l'attention des aînés sur leurs attentes afin de déterminer les besoins. A ce stade l'implication des membres du CCCA (conseil consultatif communal des aînés) est importante en ce sens qu'ils sont aussi concernés et qu'ils peuvent faire remonter les différentes demandes qu'ils entendent ;
- Prendre contact avec une organisation qui dispense ce genre de formation afin de définir les modalités pratiques d'organisation : type de local, matériel nécessaire, temps nécessaire pour suivre la formation, prix de la formation, prix pour les personnes qui vont suivre la formation, etc. ;
- Rechercher un local adéquat. ;
- Définir la/les date/s de formations.

5. Conditions de réussite

- Un local adapté (au calme pour pouvoir se concentrer) et suffisamment grand pour pouvoir accueillir le nombre maximum de participants ;
- Organisation des tables en fonction du type de formation qui est donnée (ex : en demi-cercle si formation frontale) ;
- L'écran, le projecteur et le pc portable sont à prévoir ;
- Une bonne collaboration entre tous les partenaires de l'action (PCS, Echevinat des Aînés, CCCA
- et le partenaire qui donne la formation) ;
- Promotion du service auprès du public concerné. Comment ? Via des affiches



Droit à la mobilité

dans les lieux publics (bibliothèque, hall omnisport, salle communautaire) et dans les locaux où résident des organisations de 3x20. Via le bouche à oreille (ex : contacter par téléphone les responsables d'organisation de 3x20, demander que les membres du CCCA soient relais de l'information) ;

- Réaliser un article présent dans le bulletin communal (ex : dans la partie « Aînés ») qui explique l'objectif et permet l'inscription par téléphone ;
- Le prix de la formation doit être accessible ;
- La taille du groupe doit être limitée afin d'assurer la qualité des échanges avec le formateur et entre les participants : 15 à 20 personnes maximum ;
- Prévenir les participants qu'il est possible de prendre son repas de midi sur place favorise la cohésion de groupe et permet aux participants d'apprendre à se connaître davantage.

6. Pratique exemplative

Le **PCS de Neupré** propose une formation de remise à niveau des seniors en matière de sécurité routière depuis 2014. Elle est proposée tous les deux ans par l'ASBL Drive Mut à des groupes de plus ou moins 15 personnes.

Contact :

Commune/association : PCS de la Commune de Neupré

Nom : Axel PIRE

Téléphone : 0494/65.19.66

Mail : pcs@neupre.be

